

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le 29 mars, à quinze heures trente, les membres du Conseil Municipal de NEUVIC proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : André ALANORE, Pierre BARTHES, Lucien BETAÏLLE, Laurence BUREAU, Murielle DELBEGUE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Catherine LARTIGAUD, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Anne RIVIERE, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STOHR.

### **I. Installation du Conseil Municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STOHR, Maire, qui a désigné : Fabienne ROUGERIE secrétaire de séance  
Pierre BARTHES et Marie-Christine MAURY assesseurs.

Monsieur ALANORE procède à la lecture du compte rendu du précédent conseil.

Suite à la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2013, Henri ROY souhaite que soient apportées les précisions suivantes :

- Sur le débat concernant le SCOT, il rappelle qu'il a informé le Conseil Municipal que cette procédure incluait le financement de l'étude du futur contrat de Pays Haute-Corrèze 2014- 2020. Ce type de contrat a permis de financer la rénovation des campings municipaux, de l'Hôtel du Lac, la construction de la Maison de santé et de la Station Sports Nature ainsi que des actions de rénovation de l'Habitat et de développement économique. Ne pas adhérer à cette démarche excluait NEUVIC des possibilités de financement européens, de la Région, de l'Etat et du Département, ce qui serait une grave erreur.
- Sur la motion concernant la défense de la ligne SNCF USSEL - CLERMONT-FERRAND, il a été validé par le conseil Municipal une synthèse des 3 motions présentées et non la motion présentée par M. le maire.

La présidence de l'assemblée revient au plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur BARTHES Pierre.

### **Discours de M. BARTHES Pierre**

*« Mesdames et messieurs les conseillers,*

*C'est avec beaucoup d'émotion que j'ouvre la première séance du nouveau conseil municipal élu dans sa totalité au premier tour des élections du 23 mars 2014.*

*Les règles de la démocratie se sont déroulées à Neuvic conformément à la loi Française. Les Neuvicoises et les Neuvicois ont désigné les 19 personnes qui auront l'honneur et la charge de gérer notre ville entre 2014 et 2020.*

*Je voudrais remercier l'équipe sortante pour les 6 années de travail effectuées au service de nos concitoyens.*

*La nouvelle équipe motivée et encouragée par le vote de la population, riche de la diversité de ses membres, forte de la détermination de ses élus présente les atouts nécessaires pour accomplir 6 ans de travail et faire progresser la vie de notre ville que nous aimons tous.*

*Comme le disait M. Nelson MANDELA « aucun de nous agissant seul ne peut atteindre le succès, le rassemblement c'est la clef. » Pour rassembler la cité et la communauté de citoyens, il faut d'abord rassembler dans son propre camp.*

*Je suis ici en tant que doyen d'âge des élus, je suis donc chargé d'installer la nouvelle assemblée des conseillers et conseillères municipales puis de faire procéder à l'élection du nouveau maire. »*

Monsieur BARTHES procède à l'appel nominal des conseillers présents et constate que les dix-neufs conseillers élus sont présents, que la condition de quorum est remplie et a déclaré installé :

André ALANORE Pierre BARTHES, Lucien BETAILLE, Laurence BUREAU, Murielle DELBEGUE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Catherine LARTIGAUD, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Anne RIVIERE, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STOHR., dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

## **II. Élection du Maire**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4, L. 2122-7 du code.

Monsieur le président demande le nom des candidats déclarés au poste de maire, Seul M. STOHR est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0,

Nombre de votant : 19, Nombre de suffrages exprimés : 18 - Majorité absolue : 10

Par 15 voix pour, 3 voix contre et 1 blanc,

M. STOHR Jean ayant obtenu la **majorité absolue** des suffrages, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

### Discours de M. STOHR Jean

#### **DISCOURS PREMIER CONSEIL MUNICIPAL**

**29 MARS 2014**

C'est avec une joie non dissimulée que j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance d'installation du Conseil Municipal issu des élections qui se sont déroulées le dimanche 23 mars dernier.

Vous venez de me confirmer dans la fonction de Maire que j'ai le bonheur et le privilège d'assumer depuis le 8 novembre 2012.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également l'importance et la responsabilité qui m'incombent pour l'avenir de notre commune.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous.

Je m'efforcerai d'être à la hauteur de vos attentes comme celles de nos concitoyens.

Mon rôle sera parmi d'autres de catalyser toutes vos énergies, vos idées, vos sensibilités au service de notre commune et de nos concitoyens.

Il faut toujours se rappeler que nous ne sommes que les dépositaires d'une confiance qui nous a été donnée **pour un temps**, nous sommes la somme des espoirs qui ont été mis en nous, et nous ne devons pas nous placer **au dessus** mais **parmi** les femmes et les hommes quels qu'ils soient qui habitent notre commune.

Je connais maintenant vos valeurs, et je sais combien l'équipe qui m'entoure est motivée, compétente et dévouée.

Nous devons oeuvrer autour de valeurs qui nous rassemblent et qui vous ressemblent.

Tout d'abord notre éthique , une action avec le souci de **l'équité et de la solidarité**.

**Ensuite l'écoute** , savoir se rendre disponible pour comprendre les demandes de nos concitoyens et agir pour l'intérêt de tous ou du plus grand nombre.

---

**Enfin, la loyauté**, rester fidèles à nos projets, aux valeurs que nous voulons défendre c'est-à-dire celles de la république et **travailler sans esprit partisan**, et en toute transparence.

1025 neuvicoises et Neuvicois se sont déplacés à l'occasion de cette échéance électorale pour accomplir leur devoir citoyen.

Ce taux de participation de 78.36 % traduit l'intérêt des habitants de Neuvic pour leur ville et aussi, leur capacité à se mobiliser, dès lors qu'il s'agit de s'engager et d'engager l'avenir de Neuvic.

C'est pour nous, élus, un socle de confiance, un socle de légitimité et aussi de responsabilité.

Je suis le Maire de tous les habitants de Neuvic et au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers, nous nous devons d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

---

Au moment d'ouvrir la mandature 2014-2020 qu'il me soit permis de remercier ceux qui ont mis un terme à leur engagement municipal et avec lesquels nous avons travaillé, avec conviction et détermination pour Neuvic.

Je souhaite très chaleureusement la bienvenue aux nouveaux élus.

Pour que demain, nos actions prennent toutes leurs dimensions au service de ses habitants, il nous faudra mobiliser l'engagement de tous, où aux côtés des élus, les partenaires auront un rôle essentiel, mais aussi le personnel municipal.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents, soucieux, eux aussi, de la qualité du Service Public, capables de se mobiliser pour permettre la continuité du service à la population, comme ils le prouvent au quotidien.

Avec passion et ambition pour Neuvic et ses habitants, dans une période où la stagnation

---

de nos moyens financiers devra être intégrée à notre stratégie, avec la rigueur de la gestion, nous souhaitons faire de Neuvic une ville attractive, **qui donne envie d'y vivre, et de s'y retrouver...**

Au moment de conclure, je remercie toutes celles et ceux qui m'ont apporté leurs encouragements, leurs souhaits de réussite que je partage volontiers avec mes collègues élus.

Je formule le vœu, Chers Collègues, que nous continuions à travailler dans la sérénité et la confiance, c'est **le ciment indispensable** pour donner le meilleur de nous-mêmes.

**Neuvic le mérite, les Neuvicoises et les Neuvicois l'attendent.**

Vous pouvez compter sur mon engagement pour faire progresser notre commune !!!!!

Je vous remercie.

---

## Discours de Mr GAERTNER Bernard

Mesdames, Messieurs.

Les élections du dimanche 23 mars vous ont attribué la majorité des suffrages. Nous en prenons acte.

Vous aviez déjà acquis la majorité lors de l'élection partielle d'octobre 2012. Le nouveau mode de scrutin appliqué à Neuvic et dans les communes dont la population est supérieure à 1000 habitants vous donne dorénavant une large majorité au conseil municipal.

Cela signifie que vous avez obtenu la gestion de la municipalité, l'obligation de répondre aux préoccupations de la population neuvicoise, et de conduire des dossiers quotidiens ainsi que les projets.

Vos décisions engageront l'avenir de la ville.

Toutefois, même si vous avez acquis une large majorité au conseil municipal, vous n'avez pas reçu un blanc-seing. L'opposition que nous formons sera attentive à la politique que vous allez mettre en œuvre et l'analysera devant la population. Si les décisions que vous prendrez nous paraissent aller dans le bon sens, nous pourrons les voter. Cependant, si elles nous paraissent aller dans un sens contraire, plaçant Neuvic dans une situation difficile, mettant en danger l'équilibre de la commune, elles seront dénoncées, combattues avec force d'arguments et de détermination. Ainsi, si vous souhaitez réaliser le projet que Madame Mirande a annoncé, lors de la campagne électorale, celui de faire construire je cite- « un hôtel haut de gamme afin d'encourager le tourisme », nous nous y opposerons. En effet, sur quelle étude sérieuse repose cette idée, par quels financements sera réalisé cet édifice ? Allez-vous augmenter les impôts ? Endetter la ville ? Vendre du patrimoine communal ?

Nous nous y opposerons donc, mais dans le respect des règles démocratiques que nous avons appliquées pendant nos mandats de 2001 à 2012 et à partir d'octobre 2012, contrairement à l'attitude que vous aviez quand vous étiez dans l'opposition municipale.

Enfin, nous vous demandons de vous engager afin que la démocratie interne au conseil municipal soit respectée. Ainsi les commissions auxquelles nous participerons doivent se dérouler à des heures auxquelles l'ensemble des membres des commissions susdites puissent se rendre. Nous vous saurons gré de faire parvenir aux membres des commissions dans des délais raisonnables les documents devant être étudiés.

Mais notre rôle ne se limitera pas à celui d'opposants. Notre action aura pour objectif de faire des propositions pour le développement de Neuvic, qu'il soit économique, social ou environnemental. Nous espérons qu'elles pourront non seulement être écoutées mais aussi être entendues.

Au nom du groupe Neuvic-Uni, je vous remercie de votre attention.

---

Monsieur MAURIANGE tient à préciser que M. STOHR est élu avec 80% des suffrages et non au bénéfice de l'âge comme la dernière fois.

### **III. Création de cinq postes d'Adjoints**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable **par 15 voix pour et 4 abstentions**, décide la création de cinq postes d'adjoints, puis précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Monsieur ROY tient à préciser que son groupe n'a pas à intervenir dans cette décision, c'est à l'équipe majoritaire que revient cette décision.

### **IV. Délai pour le dépôt des listes d'adjoints.**

A l'unanimité le conseil municipal autorise le dépôt des listes de candidats à tout moment entre l'élection du maire et avant l'élection des adjoints.

### **V. Election des Adjoints au Maire**

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. STOHR Jean, Maire, à l'élection des Adjoints.

Monsieur le Maire demande les listes des candidats aux postes d'adjoints.

Monsieur GAERTNER précise qu'ils ne présentent aucun candidat.

Monsieur STOHR présente sa liste :

1<sup>er</sup> Adjoint : M. BARTHES, 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme MIRANDE, 3<sup>ème</sup> adjoint : M. SENEJOUX, 4<sup>ème</sup> adjoint : Mme MURAT, et 5<sup>ème</sup> adjoint : Mme DELBEGUE

Par 15 voix pour et 4 abstentions cette liste ayant obtenue la **majorité absolue** des suffrages, ont été proclamés 1er Adjoint : M. BARTHES, 2ème adjoint : Mme MIRANDE, 3ème adjoint : M. SENEJOUX, 4ème adjoint : Mme MURAT, et 5ème adjoint : Mme DELBEGUE et ont été immédiatement installés.

### **VI. Présentation des délégués communautaires**

Monsieur le Maire, présente, suite aux élections du 23 mars 2014 portant élection des conseillers municipaux et élections des conseillers communautaires, les 5 délégués qui siégeront au Conseil syndical de la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne :

M. STOHR Jean, Mme ROUGERIE Fabienne, M. ALANORE André, Mme BUREAU Laurence et M. GAERTNER Bernard.

### **VII. Composition des commissions municipales**

Monsieur le Maire rappelle que de par la réglementation il est président de toutes les commissions mais il souhaite que chacune ait un président délégué, sauf pour la commission d'appel d'offres.

Un nouveau projet de délibération modifié est distribué à l'assemblée.

Après appel à candidature les candidats sont :

Mme PRADEL Danielle, M. ROY Henri, M. GAERTNER Bernard, Mme MURAT Juliette, M. BARTHES Pierre, Mme MIRANDE Marie-Laure, M. ALANORE André, Mme ROUGERIE Fabienne,

Monsieur ROY remarque que sur le projet de délibération dans le dossier distribué 3 jours avant le présent conseil, était précisé que dans les commissions 3 postes seraient attribués à l'équipe majoritaire et 3 postes à l'équipe de l'opposition, cela modifiant le fonctionnement.

M. GAERTNER Bernard demande une suspension de séance à 16h25  
Suspension accordée par le Maire.

Reprise de la séance à 16H30

Monsieur GAERTNER demande à ce que ce soit le projet de délibération issu du dossier qui soit respecté, avec 3 membres de la majorité et 3 membres de l'opposition.

Monsieur le maire précise que le dossier a été réalisé dans un délai très court pour répondre favorablement à la demande de Monsieur GAERTNER d'obtenir les dossiers avant la séance, mais que cela n'est pas une obligation réglementaire. Monsieur le maire maintient sa décision de modifier le système de répartition des postes et que le nombre de membres n'est pas limité, Il est rappelé dans la circulaire, que la répartition des membres dans les commissions doit être représentative de la composition du conseil.

Devant ce refus Monsieur GAERTNER annonce le retrait de son groupe du présent conseil.  
M. GAERTNER, Mme PRADEL, M. ROY et Mme MAURY quittent la séance.

Monsieur le Maire précise que la séance continue malgré ces départs.

Il propose que les commissions municipales soient composées comme suit :

De par la réglementation, Monsieur le Maire est président de toutes les commissions mais il souhaite que chacune ait un président délégué.

☐ **Commission des affaires sociales, urbanisme et logement :**

Président délégué : Mme MURAT Juliette,

M. BARTHES Pierre, Mme MIRANDE Marie-Laure, M. ALANORE André, Mme ROUGERIE Fabienne, Mme PRADEL Danielle, M. ROY Henri, M. GAERTNER Bernard.

☐ **Commission affaires financières, développement économique, personnel**

Président délégué : M. ALANORE André,

Mme ROUGERIE Fabienne, M. SENEJOUX Jacques, Mme MIRANDE Marie-Laure, Mme BUREAU Laurence, M. FAROUX Remi.

☐ **Commission bâtiment communaux et sécurité**

Président délégué : M. BARTHES Pierre,

M. BETAÏLLE Lucien, M. MAURIANGE Joël, Mme DELBEGUE Murielle, Mme BUREAU Laurence, M. FAROUX Remi

☐ **Commission éducation et vie associative**

Président délégué : Mme DELBEGUE Murielle,

M. SENEJOUX Jacques, Mme LARTIGAUT Catherine, M. JARRIGE Jean-François, Mme RIVIERE Anne, Mme ROUGERIE Fabienne

☐ **Commission espace rural et travaux**

Président délégué : M. SENEJOUX Jacques,

M. FAROUX Remi, M. BETAÏLLE Lucien, Mme MURAT Juliette, M. MAURIANGE Joël, Mme ROUGERIE Fabienne

☐ **Commission amélioration de la vie quotidienne et communication**

Président délégué : Mme MIRANDE Marie-Laure,

Mme MURAT Juliette, Mme RIVIERE Anne, Mme DELBEGUE Murielle, M. JARRIGE Jean-François, M. SENEJOUX Jacques

☐ **Commission d'appel d'offres :**

Le maire est président,

Délégués titulaires : M. SENEJOUX Jacques, M. FAROUX Remi, Mme MIRANDE Marie-Laure

Délégué suppléants : Mme MURAT Juliette, Mme BUREAU Laurence, M. BARTHES Pierre

A l'unanimité la désignation des membres composant ces commissions municipales est validée.

### **VIII. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

- Syndicat Intercommunal d'Electrification du Réseau Rural de la Diège

Le Conseil Municipal décide de procéder, à la désignation en plus du maire délégué de droit, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Réseau Rural de la Diège,

Et désigne à l'unanimité :

M. MAURIANGE Joël et M. BETAÏLLE Lucien en tant que Délégués titulaires,  
M. SENEJOUX Jacques et M. BARTHES Pierre en tant que Délégués suppléants.

- SIVOM du Riffaud

Le Conseil Municipal décide de procéder, à la désignation en plus du maire délégué de droit, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Comité du SIVOM du Riffaud

Et désigne à l'unanimité :

M. BARTHES Pierre et M. FAROUX Remi en tant que Délégués titulaires,  
Mme BUREAU Laurence et Mme DELBEGUE Murielle en tant que délégués suppléants.

- SIRTOM de ramassage des ordures ménagères

Le Conseil Municipal décide de procéder, à la désignation en plus du maire délégué de droit, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Comité du Syndicat du SIRTOM de la Région d'Ussel

Et désigne à l'unanimité :

M. SENEJOUX Jacques et M. FAROUX Remi en tant que Délégués titulaires,  
Mme BUREAU Laurence et M. BARTHES Pierre en tant que Délégués suppléants.

- SIVU des Sapeurs-Pompiers

Le Conseil Municipal décide de procéder, à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Comité du Syndicat du SIVU du Pays de Neuvic

Et désigne à l'unanimité :

M. BETAÏLLE Lucien et M. STOHR Jean en tant que Délégués titulaires,  
M. SENEJOUX Jacques et Mme LARTIGAUT Catherine en tant que Délégués suppléants.

- Maison de retraite

Monsieur le Maire précise qu'il est délégué de droit. Le Conseil Municipal décide de procéder, à la désignation de deux délégués titulaires appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Et désigne à l'unanimité :

Mme BUREAU Laurence et Mme LARTIGAUT Catherine en tant que Délégués titulaires.

- Lycée Agricole

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPLEFPA de Haute Corrèze :

Et désigne à l'unanimité :

M. ALANORE André en tant que Délégué titulaire,  
M. FAROUX Remi en tant que Délégué suppléant.

- Ecole de Musique



Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique,

Et désigne à l'unanimité :

M. ALANORE André et Mme RIVIERE Anne en tant que Délégués.

□ Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelé à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement

Et désigne à l'unanimité :

Mme ROUGERIE Fabienne en tant que Délégué titulaire

M. MAURIANGE Joël en tant que Délégué suppléant.

□ Fédération Française des Stations Vertes de vacances

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué appelé à siéger au sein du Conseil d'administration de la Fédération Française des Stations Vertes de vacances

Et désigne à l'unanimité :

M. MAURIANGE Joël en tant que Délégué.

□ Radio Bort Artense

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué appelé à siéger au sein du Conseil d'administration Radio Bort Artense

Et désigne à l'unanimité :

M. ALANORE André en tant que Délégué.

□ Délégué Défense

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un correspondant pour les questions de défense

Et désigne à l'unanimité :

M. MAURIANGE Joël en tant que correspondant Défense

□ Lycée Professionnel

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel

Et désigne à l'unanimité

M. SENEJOUX Jacques, Mme DELBEGUE Murielle, et Mme MURAT Juliette en tant que Délégués titulaires,

Mme LARTIGAUT Catherine, Mme MIRANDE Marie-Laure et M. FAROUX Rémi en tant que Délégués suppléants.

➤ Collège

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège de Neuvic

Et désigne à l'unanimité :

Mme DELBEGUE Murielle et Mme BUREAU Laurence en tant que Délégués titulaires,

Mme LARTIGAUT Catherine et Mme RIVIERE Anne en tant que Délégués suppléants

➤ Maison de l'Eau et de la Pêche

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Eau et de la Pêche

Et désigne à l'unanimité :

M. STOHR Jean et M. MAURIANGE Joël en tant que Délégués titulaires,

Mme ROUGERIE Fabienne et M. FAROUX Rémi en tant que Délégués suppléants.

➤ SIVU du Transcorrézien

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Itinéraires du Transcorrézien et du Paris Orléans Corrèze,

Et désigne à l'unanimité :

M. CHASTELOUX Claude et M. SENEJOUX Jacques en tant que Délégués titulaires,  
M. MAURIANGE Joël et M. STOHR Jean en tant que Délégués suppléants.

➤ Musée de la Machine Agricole

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Musée de la Machine Agricole de Neuvic

Et désigne à l'unanimité :

M. FAROUX Rémi et Mme ROUGERIE Fabienne en tant que Délégués titulaires,  
Mme DELBEGUE Murielle et M. MAURIANGE Joël en tant que Délégués suppléants.

➤ Musée Henri Queuille

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués titulaires appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Musée Henri Queuille,

Et désigne à l'unanimité

M. STOHR Jean et Mme BUREAU Laurence en tant que Délégués titulaires.

➤ Centre Hospitalier d'Ussel

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Ussel

Et désigne à l'unanimité :

Mme DELBEGUE Murielle en tant que Délégué.

☐ Chalets découverte

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de Chalets découverte

Et désigne à l'unanimité :

M. MAURIANGE Joël en tant que Délégué.

☐ Centre Communal d'Action Social

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de 4 membres appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Social

Et désigne à l'unanimité :

Mme RIVIERE Anne, M. BARTHES Pierre, M. ALANORE André, Mme MURAT Juliette.

☐ Délégué Sécurité Routière

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un correspondant pour les questions de sécurité routière

Et désigne à l'unanimité :

M. BARTHES Pierre en tant que correspondant sécurité routière.

☐ Association de valorisation et d'aménagement de la rivière Dordogne

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelé à siéger au sein du Conseil de l'association de valorisation et d'aménagement de la rivière Dordogne,

Et désigne à l'unanimité

Mme ROUGERIE Fabienne en tant que Délégué titulaire,  
M. STOHR Jean en tant que Délégué suppléant.

☐ Association des communes jumelées du Limousin

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Musée Henri Queuille,

Et désigne à l'unanimité

M. ALANORE André et Mme DELBEGUE Murielle en tant que Délégués.

□ Association des Gorges de la Haute Dordogne

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association des Gorges de Haute Dordogne,

Et désigne à l'unanimité

Mme ROUGERIE Fabienne et M. STOHR Jean en tant que Délégués titulaires,

M. SENEJOUX Jacques et M. BETAILLE Lucien en tant que Délégués suppléants.

□ Association AVEC

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association AVEC,

Et désigne à l'unanimité

M. ALANORE André en tant que Délégué.

□ Association La Dordogne de Villages en barrages

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association La Dordogne de Village en Barrages,

Et désigne à l'unanimité

M. BARTHES Pierre et Mme BUREAU Laurence en tant que Délégués.

### **IX. Délégation de compétences au Maire**

Le Conseil Municipal favorable à l'**unanimité** décide de donner au Maire, pour la durée de son mandat, délégation dans le cadre de l'article L. 2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal.

### **X. Délégation de fonction du Maire aux adjoints**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'arrêter de délégation des fonctions de maire aux adjoints.

Le 1<sup>er</sup> adjoint : dans les domaines de compétences : Bâtiments communaux et sécurité, et à assurer la présidence de la commission de sécurité,

Le 2<sup>ème</sup> adjoint : dans les domaines de compétences : Vie quotidienne et communication,

Le 3<sup>ème</sup> adjoint : dans les domaines de compétences : Espace rural et travaux,

Le 4<sup>ème</sup> adjoint : dans les domaines de compétences : Social, urbanisme et logements,

Le 5<sup>ème</sup> adjoint : dans les domaines de compétences : Education et vie associative,

### **XI. Indemnités de fonction au Maire et à ses Adjoints**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** décide et avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints.

L'indemnité de Monsieur le Maire pouvant être au maximum de 43% de l'indice 105 sera de 36%

Et pour les adjoints l'indemnité pouvant être de 16.5% maximum sera de 13.80% pour le 1<sup>er</sup> adjoint et de 5.60% pour les autres.

### **XII. Suppression du budget pompes funèbres**

Monsieur le Maire rappelle que les employés municipaux n'interviennent plus dans le cimetière et qu'à ce titre la commune n'a plus l'utilité de continuer à gérer le budget annexe des pompes funèbres.

A l'unanimité la décision est prise de supprimer ce budget annexe.

### **X. Questions diverses**

Monsieur ALANORE propose de rencontrer les chefs des établissements scolaires de Neuvic pour recréer des liens entre la mairie et les écoles.

Monsieur le Maire souhaite apporter un éclairage sur les cantines scolaires primaire et maternelle, en effet la commune est en contrat de fourniture des repas jusqu'en juillet 2014, qu'à ce jour la municipalité est toujours en attente d'une proposition de prix du lycée pour la fourniture des repas aux écoles et qu'aucun contact n'a eu lieu entre le lycée, la Région et la mairie.

Monsieur ALANORE souhaite que la nouvelle équipe travaille sur la redynamisation économique du centre bourg.

Monsieur le Maire annonce que fin avril 2014 va s'ouvrir un nouveau commerce à Neuvic, un cabinet d'esthéticienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi 29 mars 2014 à 17 h 30

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Fabienne ROUGERIE

Jean STOHR